

ECAV 2020-Examens (écrits + QCM)-FAQ

État : le 08.06.2020

1 Introduction

Cette FAQ fait suite aux nombreuses demandes d'éclaircissement des étudiant-e-s au sujet des modalités exactes des examens de la session de juin 2020 de l'ECAV.

2 Au niveau des modalités techniques, que faut-il prévoir pour s'assurer un déroulement optimal des examens ?

1. Comme demandé dans nos nombreux mails, nous prions les étudiant-e-s de vérifier leurs accès à tous les examens **le plus rapidement possible**.
2. Il sera nécessaire d'avoir un ordinateur personnel (suffisamment rechargé ou sur secteur) connecté à internet durant toute la durée de l'examen.
3. Nous vous recommandons vivement de ne pas utiliser *Safari*, ni *Internet Explorer* comme navigateur pour passer vos examens sur la plateforme « droit-exam.unige.ch ». Nous conseillons d'utiliser *Mozilla Firefox* ou *Google Chrome*.
4. Il sera nécessaire de télécharger un programme permettant de lire les fichiers **pdf** (*Acrobat Reader*) et un traitement de texte si vous n'en avez pas sur votre ordinateur.
5. Durant l'examen nous recommandons aux étudiant-e-s de procéder à des copier-coller fréquents de leurs réponses en cours de rédaction dans un fichier *Word* de réserve, afin de prévenir les pertes de données en cas d'incidents techniques (fermeture inopinée du navigateur, coupure de la connexion internet, clic sur l'onglet précédent, etc.).

3 Comment démarrer l'examen ?

1. Nous prions les étudiant-e-s d'attendre sur la page de l'examen 30 minutes avant l'heure prévue de début de l'examen. Cette démarche de précaution permettra à l'étudiant-e de vérifier sa connexion et de prendre connaissance d'éventuelles informations sur la page d'accueil.
2. L'étudiant-e arrivé-e à l'avance sur la plateforme *Moodle* doit actualiser ou « rafraîchir » périodiquement la page ; à défaut, l'examen n'apparaîtra pas à l'heure dite. L'examen doit être démarré à l'heure prévue.

3. En cas de problème technique et conformément à la pratique de la Faculté de droit, nous vous invitons à adresser un mail à l'assistant-e responsable de la matière qui sera en contact avec les informaticiens en appui logistique durant toute la durée de l'examen.

4 Comment le temps passé en examen est-il comptabilisé ?

1. Une fois l'examen démarré (ou « lancé »), le chronomètre est lancé pour la durée prévue de l'examen. **Plus rien ne peut arrêter le compte à rebours qui s'enclenche.** En d'autres termes, une coupure de la connexion internet, une fermeture de l'onglet internet ou du navigateur web, ou l'extinction de l'ordinateur n'arrête pas le compte à rebours.
2. Le temps global de l'examen est limité. Toutefois, le temps par question ne l'est pas : il est ainsi théoriquement possible de passer toute la durée de l'examen sur une seule question, aux dépens du reste de l'épreuve. Les questions apparaissent l'une après l'autre sans possibilité de retour en arrière. Pour faciliter la gestion du temps, l'examen pourra comporter soit : - un nombre approximatif de lignes attendues (ce qui permet de se rendre compte du détail du développement attendu de la part des étudiants) ; - un temps conseillé par question (dans ce cas, le dépassement du temps conseillé pour une question empiète sur le temps conseillé pour les autres questions.) ; - un nombre de points attribués par question.
3. Nous attirons votre attention sur le fait que l'indication « Noté sur N » que la plateforme impose ne correspond absolument pas au nombre de points attribués (*cf.* Figure 4.3. *infra*, cercle rouge et flèche rouge). Si nous devons vous indiquer un nombre de points attribués, nous le ferions à la fin de la question qui vous est posée (*cf.* Figure 4.3. *infra*, cercle vert et flèche verte).

Figure 4.3.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE Faculté de Droit

Annexes nécessaires :

Loi sur les chiens (LChiens), RS/GE M 3 45. (Clic droit + enregistrer sous ou clic droit et ouvrir dans un nouvel onglet/fenêtre).
<https://droit-exam.unige.ch/pluginfile.php/3811/question/questiontext/9818/1/723/M%203%2045%20-%20Loi%20sur%20les%20chiens%28LChiens%29.pdf?time=1589975037049>

Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens), RS/GE M 3 45.01. (Clic droit + enregistrer sous ou clic droit et ouvrir dans un nouvel onglet/fenêtre).
<https://droit-exam.unige.ch/pluginfile.php/3811/question/questiontext/9818/1/723/M%203%2045.01%20-%20R%C3%A8glement%20d'application%20de%20la%20loi%20sur%20les%20chiens%28RChiens%29.pdf?time=1589975053983>

Question 1
Pas encore répondu
Noté sur 2
Marquer la question
Modifier la question

Ils vous demandent de déterminer la voie de recours et les conditions de recevabilité d'un recours formé par M. et Mme GIBBONS contre la décision du 8 mai 2020 (pas besoin de formuler de conclusions).

5 Que se passe-t-il en cas de problèmes techniques durant l'examen (perte de connexion internet, extinction de l'ordinateur, etc.) ?

1. Nous rappelons que l'ECAV et l'UNIGE déclinent toute responsabilité en cas de problème(s) technique(s) en rapport avec le matériel ou la connexion internet des étudiant-e-s . **Aucun temps ou tentative supplémentaire ne sera accordé.**
2. **Quitter la page web (ou l'onglet) (droit-exam.unige.ch) ou quitter le navigateur internet** provoque l'affichage d'un message alertant sur la possible perte de données et demandant la confirmation de votre intention. Il est donc (presque) impossible de quitter l'examen involontairement.

Si malgré tout, le navigateur ou l'onglet internet devaient être fermés, l'examen reste accessible sur la page « **droit-exam.unige.ch** ». Il faut alors retourner sur cette page pour continuer l'examen. Le chronomètre reste actif : aucun temps supplémentaire n'est accordé. Le texte écrit dans la plage de réponse en rapport avec la question en cours de rédaction est définitivement perdu, ce qui souligne l'importance de copier-coller les réponses en cours de rédaction dans un fichier séparé.

3. **En cas de perte de connexion internet momentanée**, il faut tenter de régler le problème au plus vite **sans quitter la réponse à la question en cours ni cliquer sur valider la question**. Le texte de la question en cours de rédaction n'est dans ce cas pas perdu.

Le fait de valider la question hors connexion, entraîne l'affichage d'une page d'erreur. Il est possible de cliquer sur le bouton « précédent », mais ceci entraîne la perte du texte écrit dans la plage de réponse en rapport avec la question en cours de rédaction, ce qui souligne l'importance de copier-coller les réponses en cours de rédaction dans un fichier séparé.

En tous les cas, le chronomètre continue de tourner.

4. **Cliquer sur les boutons « précédent » ou « suivant »** (la flèche arrière/retour page précédente) de votre navigateur n'est pas autorisé, et est de surcroît inutile dès lors que *Moodle* empêche de modifier les réponses déjà validées.

De plus, cliquer sur les boutons « précédent » ou « suivant » efface les réponses aux questions en cours de rédaction, ce qui souligne l'importance de copier-coller les réponses en cours de rédaction dans un fichier séparé.

6 Les points par question indiqués dans la marge des questions ont-ils une valeur indicative pour le barème ?

1. Les points figurant dans la marge des questions n'ont aucune valeur et ne constituent en aucun cas un barème. Il ne faut pas les prendre en compte. A ce sujet : vous référer au point 4.3 *supra*).

7 Comment faudra-t-il ouvrir un fichier pdf fourni en annexe de l'examen ?

1. Un lien vers les fichiers pdf en annexe figurera dans la donnée. **Un clic droit** sur ce lien vous permet de faire apparaître un menu déroulant. Il est possible d'ouvrir le pdf dans un nouvel onglet ou d'enregistrer le fichier pdf sur l'ordinateur personnel et de l'ouvrir avec le lecteur de pdf.
2. Attention le clic gauche sur le lien est problématique, car il fait quitter la page d'examen, après confirmation d'un message d'alerte. Dans ce cas, il faut cliquer sur le bouton « précédent » de votre navigateur. Le chronomètre reste actif : aucun temps supplémentaire n'est accordé. Le texte écrit dans la plage de réponse en rapport avec la question en cours de rédaction est définitivement perdu, ce qui souligne l'importance de copier-coller les réponses en cours de rédaction dans un fichier séparé.

8 Sera-t-il possible de modifier les réponses aux questions à la fin de l'examen lors d'une relecture ou de répondre aux questions dans le désordre ?

1. Les questions d'examen apparaîtront dans un ordre donné et il ne sera pas possible de revenir en arrière en « sautant » une ou plusieurs questions.
2. Chaque question sera précise. Seules les réponses données à une question seront prises en compte pour cette question. Des éléments correspondant à la question 1 mais donnés dans la question 2 ne seront pas pris en compte pour l'évaluation de la question 1. Autoriser ceci ne ferait aucun sens au vu de l'interdiction du retour sur question (8.1. ci-dessus). En revanche, si le raisonnement très étendu d'un étudiant développé lors de la réponse à une question N répond déjà à une question N+1, nous le prendrons en considération. Si cette situation devait par hasard se produire malgré les questions claires et indépendantes de l'examen, nous conseillons donc aux étudiants de faire un renvoi lors de la réponse N+1 à la réponse N.
3. Une consultation de l'ensemble des réponses sera possible à la fin de l'examen, mais sans possibilité de modification.

9 Le clic droit et le copier-coller seront-ils autorisés depuis des notes de cours informatisées vers l'examen ?

1. Le clic droit sera autorisé.
2. Le copier-coller sera autorisé « dans les deux sens ». Ceci signifie d'une part que le « copier-coller » sera possible depuis la page internet de l'examen vers un traitement de texte (pour sauvegarder ses réponses en cas d'incident technique, comme conseillé). D'autre part, le « copier-coller » sera possible depuis des notes PERSONNELLES de cours en format informatique vers les champs de réponses aux questions.

10 Sera-t-il possible d'imprimer la donnée et/ou les annexes de l'examen ?

1. Une impression de la donnée n'a pas été prévue ni du point de vue technique, ni au niveau du temps accordé à l'examen. Lors de l'examen, les questions apparaîtront à l'écran les unes après les autres, sans possibilité de retour en arrière, ce qui empêche une impression globale. En tous les cas, **aucun temps supplémentaire** ne sera accordé pour une éventuelle impression de la donnée.
2. Une impression des annexes est possible. Il suffit de faire un clic droit sur le lien fourni, d'enregistrer les fichiers pdf, puis de les imprimer. En tous les cas, **aucun temps supplémentaire** ne sera accordé pour une éventuelle impression des annexes.

11 QCM de Droit de la profession d'avocat

1. L'examen de Droit de la profession d'avocat de juin 2020 se tiendra le **mercredi 17 juin 2020 de 09 :00 à 10 :00** sur la plateforme <https://droit-exam.unige.ch/>.
2. L'examen durera **1 heure**.
3. L'examen comportera **20 questions** avec **quatre réponses vrai-faux** pour chaque question (il vous faut donc forcément cocher vrai ou faux pour chacune des quatre propositions). Une moyenne de 3 minutes par question est recommandée. Les points 1-3 ; 4.1 ; 5 ; 7 ; 8.1. et 8.3. *supra* seront au surplus applicables.
4. Le type d'examen est « K prime » : **aucune, une ou plusieurs affirmations peuvent être exactes**.
5. Chaque question vaut **3 points**. Chaque erreur coûte **1.5 point**. Il n'y a **pas de point négatif**. Le nombre total de points à l'examen est de **60 points**. La note correspondra au nombre de points obtenus divisé par 10.
*Ainsi, l'étudiant-e qui fait tout juste à une question obtiendra 3 points.
L'étudiant-e qui fait une erreur une question obtiendra 1.5 point.*

L'étudiant-e qui fait deux erreurs ou plus à une question obtiendra 0 point.

12 QCM des Ateliers

1. Identique à celui de Profession d'avocat. Mêmes conditions. Les points 1-3 ; 4.1 ; 5 ; 7 ; 8.1. et 8.3. *supra* seront au surplus applicables.
2. Le barème est pour l'heure inconnu et sujet à adaptation.